SPORTCOLL

Documentation

LE CAHIER
DES EXPERTS

CAHIER DES EXPERTS #49

LES PRATIQUES SPORTIVES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : DROIT ET DEVELOPPEMENT

13.06.2019

EDITO

LE SPORT AU SERVICE DE TOUS

BRUNO LAPEYRONIE
Directeur *SportColl*
Maître de conférences associé
Université de Montpellier

> *Même si le chemin est long, la volonté de structurer une société plus inclusive est évidente, avec des activités sociales, notamment sportives et culturelles, accessibles pour tous.*

En s'intéressant récemment aux politiques sportives territoriales à destination des personnes en situation de handicap (1), notre enquête a montré que les principaux leviers sportifs des collectivités territoriales n'étaient actionnés qu'en réaction à des demandes formalisées par des publics en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'accès ou de pratiques, momentanées ou sur du plus longs termes. Aussi, définir des critères de subventionnement favorisant les sportifs adaptés ou handi, augmenter des créneaux d'utilisation des équipements sportifs au bénéfice de ces sportifs, développer des actions sur le territoire grâce aux éducateurs territoriaux sensibilisés, sont autant de possibilités assez peu utilisées par les villes, intercommunalités, départements ou régionaux. Seul l'axe « manifestation/événement » (dans l'organisation et/ou l'aide technique et financière) semble régulièrement activé au profit d'opérations de sensibilisation du handicap sur le territoire ou l'organisation de championnats et compétitions. Dans tous les cas, le constat semble mettre en évidence que les initiatives locales émergent majoritairement du côté associatif; les choix politiques territoriaux se construisent donc « en réaction » et en accompagnement de structures adaptées.

Pourtant, plusieurs témoins sportifs illustrent une réelle dynamique nationale et un intérêt dans l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap : augmentation du nombre d'heures de diffusion télévisuelle des jeux paralympiques (*ibid*), structuration de l'organisation paralympique au sein de Paris 2024, multiplication des événements sportifs (peu ou prou intégrés dans d'autres manifestations), nomination de plus en plus systématique d'élus chargés de l'accessibilité au sein des collectivités territoriales etc. Même si le chemin est long, la volonté de structurer une société plus inclusive est évidente, avec des activités sociales, notamment sportives et culturelles, accessibles pour tous.

Bien sûr, il reste bon nombres d'obstacles : l'accès des équipements sportifs (des transports à l'intérieur des salles, en passant par des parkings ou des vestiaires adaptés), la mise en place d'activités sportives permettant la pratique et l'émancipation de tous ou la structuration des organisations et des clubs pour le développement des sports handi et adaptés.

Nous remercions les deux experts de ce numéro du « Cahier des Experts » d'avoir accepté de partager leur point de vue, leurs expériences et leurs outils, et je propose aux lecteurs curieux de se rapprocher du laboratoire SantéSih de l'Université de Montpellier, regroupant des chercheurs travaillant sur ces thématiques, afin de prolonger ces réflexions.

1 - Lapeyronie, B. Essai de définition d'une politique sportive territoriale à destination des publics en situation de handicap. In Charrier, D., Lapeyronie, B. Le service public du sport français. Changements, contraintes et innovations en territoires. De Bionnay, Lacenas, 2018, pp. 138-151.

santésih

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW DE LYDIE COHEN

LYDIE COHEN
Juriste doctorante
LLC / CDES Limoges

Le handicap se révèle ainsi être le terrain d'innovation par excellence pour repenser nos équipements de même que notre manière de concevoir et de pratiquer le sport. Il est en cela une véritable force !

Merci de vous présenter, ainsi que votre parcours en quelques mots.

Je suis Lydie Cohen, actuellement juriste doctorante spécialisée en droit du sport mais surtout passionnée ! Après mon master 2 réalisé au sein du Centre de droit du sport de Marseille, je suis partie sur l'Ile de La Réunion pour contribuer, sur le plan juridique, à l'organisation des 9ème Jeux des Iles de l'Océan Indien. A mon retour en métropole, j'ai travaillé 4 ans au sein du Ministère en charge des sports en tant que juriste sur les problématiques afférentes au sport et handicap. Particulièrement sensible aux inégalités d'accès à la pratique sportive que rencontrent les personnes handicapées à tous les niveaux, j'ai décidé d'entreprendre une thèse sur « le droit au sport des personnes en situation de handicap ». Sous la direction de Charles Dudognon et Jean-Pierre Karaquillo, j'effectue cette recherche avec le soutien de l'ANRT, au sein du Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges et du cabinet d'avocats LLC et Associés, bureau de Toulon.

Au-delà de la formule, le titre de votre travail doctoral « Le droit au sport des personnes en situation de handicap » interpelle à la fois sur l'aspect légal et sur la dynamique de l'offre de pratiques sportives. Vous pouvez nous en dire plus ?

Chaque individu est, en théorie, libre de pratiquer ou non le sport. Juridiquement, la pratique sportive bénéficie d'une reconnaissance plus ou moins directe. En tant qu'activité humaine, son exercice met en œuvre une diversité de droits universels fondamentaux, comme par exemple l'égalité ou la dignité. La pratique sportive est également décrite dans la Charte Olympique comme « un droit de l'homme ». Cela étant, les discriminations dans l'accès aux activités sportives que subissent les personnes handicapées, quel que soit le handicap, perdurent. En pratique, le développement d'une offre sportive de proximité diversifiée et adaptée aux besoins de ces publics, contribue à la réalisation de ce droit au sport. L'offre de pratique sportive d'un territoire doit donc être suffisamment qualitative et quantitative pour assurer la possibilité pour chaque personne handicapée de pratiquer l'activité sportive de son choix. Concrètement, chacune d'elles devrait être en mesure de pratiquer, près de chez elle, une diversité de sport comme par exemple le basket, la boxe, la plongée ou encore le surf dans un cadre inclusif ou, si elle le préfère, entre pairs.

En vous appuyant sur vos premières observations, que pouvez-vous conseiller aux collectivités et fédérations afin d'offrir ce « droit au sport » ?

L'accessibilité apparait à mon sens comme la condition sine qua non à l'effectivité de ce droit au sport pour les personnes en situation de handicap et plus généralement à l'égalité entre les citoyens. Si les personnes handicapées ne peuvent pas se déplacer sur un territoire sans rencontrer d'obstacles liés par exemple au mauvais état de la voirie, à l'inaccessibilité des transports en commun ou encore à un manque de signalétique directionnelle, elles se trouvent dans une situation de discrimination environnementale qui peut nuire à leur motivation de pratiquer une activité sportive. De même, il parait fondamental que les équipements sportifs soient accessibles à tous. En effet, comment pratiquer si vous ne pouvez déjà pas pénétrer dans les lieux de pratique ? Surtout, je pense que la prise en compte du handicap devrait être appréhendée comme une opportunité plutôt que comme une contrainte. A plus forte raison en ayant à l'esprit que l'accessibilité et la conception universelle améliorent la qualité d'usage de l'ensemble des utilisateurs en assurant « l'accès à tout pour tous ». Certains stades ou évènements sportifs, en s'inscrivant dans une démarche inclusive, en ont ainsi fait un véritable atout. Je pense par exemple au stade Geoffroy Guichard ou encore à Roland Garros. Le handicap se révèle ainsi être le terrain d'innovation par excellence pour repenser nos équipements de même que notre manière de concevoir et de pratiquer le sport. Il est en cela une véritable force !

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW DE PHILIPPE FATTORI

PHILIPPE FATTORI
CTN
Fédération Française de Triathlon

Aussi le soutien des collectivités est capital pour accompagner le projet global et favoriser le projet individuel de chacun. De façon spécifique, les collectivités sont très actives concernant l'accès aux piscines pour les personnes en situation de handicap. La France reste toutefois en retard en matière d'équipement sportif; c'est davantage le cas concernant l'équipement adapté spécifique (souvent onéreux).

Pour commencer, merci de vous présenter en quelques mots.

Philippe Fattori, je suis Conseiller Technique National auprès de la FF Triathlon et entraîneur national. Après la coordination de la préparation olympique des Equipes de France pour les Jeux de Pékin, je suis désormais en charge du projet Paratriathlon Relève pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024. Président de la commission des entraîneurs nationaux à la Fédération Internationale de triathlon (ITU), je suis chargé des relations internationales et de la liaison avec l'ITU et l'ETU (fédération européenne). La prévention du dopage constitue actuellement ma troisième mission.

Comment se développe donc le Paratriathlon ?

Le Paratriathlon, est une discipline gérée par la Fédération de Triathlon sur le plan national (FFTRI) comme international (ITU). A ce titre, le paratriathlon poursuit le même modèle de développement que le triathlon. Le championnat du Monde de Paratriathlon et certaines épreuves du circuit mondial se déroulent conjointement à celles du championnat du Monde de triathlon. Il s'agit d'une vraie plus-value pour la promotion de la discipline. Les triathlètes et les paratriathlètes se côtoient au sein d'une même Equipe de France avec les mêmes droits et devoirs liés à leur statut de sportif de haut-niveau. Le Paratriathlon est aujourd'hui au programme des Jeux paralympiques depuis les Jeux de Rio 2016. L'offre de compétition au niveau international est déjà très complète et structurée. Il existe un circuit mondial (World Paratriathlon Series - WPS) avec des épreuves de Coupe du Monde (World Cup) qui constituent le 2e niveau de compétition. Nous avons bien sûr un championnat du Monde et d'Europe chaque année. Un classement mondial des athlètes met en valeur les paratriathlètes et leurs leaders pour chacune des classes de handicap. La France organise une épreuve de Coupe du Monde à Besançon.

Au-delà de la structuration de l'élite, comment se passe la découverte des paratriathlètes, et plus généralement de l'accompagnement des collectivités territoriales ?

Sur le plan national il existe des épreuves de paratriathlon spécifiques comme le championnat de France mais également de très belles initiatives dans les territoires comme le triathlon de Montélimar avec l'organisation d'un stage de découverte au paratriathlon associé. De nombreuses épreuves disposent du label « Accessible » avec un cahier des charges permettant à la fois de faciliter l'accès aux paratriathlètes sans trop contraindre l'organisateur. De manière générale chaque paratriathlète peut participer à un triathlon de manière inclusive en contactant l'organisateur dans la mesure où le parcours et les transitions (parc à vélo, entrée et sortie d'eau..) sont adaptées au type de handicap et au mode de locomotion utilisé (handbike, fauteuil d'athlétisme, tandem..). La structuration des clubs se fait également de manière essentiellement inclusive et la FFTRI axe son développement sur la formation des entraîneurs, accompagnateurs et classificateurs.
Au delà des athlètes qui sont déjà sur le circuit mondial et qui sont pressentis pour la sélection aux Jeux Olympiques, nous préparons la suite avec un dispositif de détection des futurs paratriathlètes. Dans ce cadre, nous avons une perspective à court terme (les Jeux de Paris 2024, c'est déjà demain !) et à plus long terme qui consiste notamment à développer la discipline chez les jeunes athlètes. Tous les ans, une opération de détection de trois jours permet de tester les athlètes dans les trois disciplines (natation, vélo et course à pied) pour ensuite les accompagner au mieux en lien avec les clubs partenaires. Il s'agit de leur offrir des parcours individualisés et une progression avec des compétitions supports qui leur permettront d'atteindre leur meilleur niveau.
Aussi, le soutien des collectivités est capital pour accompagner le projet global et favoriser le projet individuel de chacun. De façon spécifique, les collectivités sont très actives concernant l'accès aux piscines pour les personnes en situation de handicap. La France reste toutefois en retard en matière d'équipement sportif; c'est davantage le cas concernant l'équipement adapté spécifique (souvent onéreux).

https://www.fftri.com/nos-engagements/paratriathlon/

SPORTCOLL Conseil

LE LABEL « TERRE DE JEUX » : L'OPPORTUNITÉ DE DEVENIR CENTRE DE PRÉPARATION OLYMPIQUE

« Toutes les collectivités, peu importe leur taille ou leurs moyens, pourront candidater et profiter de cette dynamique nationale des JOP 2024. »

QUELS SONT LES OBJECTIFS POUR UNE COLLECTIVITE DE CANDIDATER ?

- S'appuyer, développer et mettre en valeur le milieu sportif local dans une dynamique olympique
- Contribuer au développement économique de son territoire
- Construire un héritage à long terme
- Valoriser le territoire et la culture locale
- S'associer à d'autres politiques territoriales voire nationales

« L'acquisition du label vous permettra de développer les activités physiques et sportives sous toutes ses formes, d'opter pour un marketing territorial adapté et d'étayer vos choix sportifs et vos stratégies politiques. »

COMMENT SPORTCOLL PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

- **Faciliter vos démarches administratives** notamment dans la réalisation d'un dossier de candidature « Terre de Jeux » suite à un prompt diagnostic
- **Réaliser une mission de conseil reposant sur un audit complet et l'écriture de préconisations territoriales** pour optimiser cette phase olympique
- **SportColl aura un rôle de facilitateur** : en incluant des phases de négociation, lobbying auprès des différentes instances (fédérations, ministère, clubs, collectivités) au sein de nos réseaux (sportifs, territoriaux, universitaires, prestataires et entreprises) construits depuis des années

Contact
SportColl - 64, rue Tiquetonne - 75002 Paris
01 82 83 07 26 – contact@sportcoll.com
www.sportcoll.com

SPORTCOLL
AU SERVICE DES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES